Rapport au conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission permanente des pétitions chargée d'étudier la pétition déposée par le syndicat UNIA contre la prolongation des heures d'ouverture des magasins pendant l'Euro Foot 2008.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des pétitions s'est réunie le 23 septembre 2008 à 18h15 à la salle de conférence II de l'Hôtel de ville. Etaient présents Mesdames et Messieurs Jean-David Chappuis, Yvan Gindroz, Bexhet Halimi, Jean-Louis Klaus, Corinne Lachat, Madeleine Lechmann, Jean-Louis Vial et de Stéphane Balet désigné rapporteur. Monsieur Johan Gilliéron était excusé.

Monsieur le Municipal Carrard représentait la Municipalité et la commission le remercie pour sa disponibilité ainsi que pour les explications et les réponses apportées.

Monsieur Carrard nous a expliqué la position de la Municipalité en nous relatant le déroulement des négociations avec UNIA. Il a rappelé à la commission que les demandes de la SIC allaient au delà des ouvertures autorisées et que, dans ce sens, la Municipalité avait le sentiment d'avoir pris en compte les attentes du syndicat.

Les explications se sont ensuite concentrées sur l'avenir. Une demande de la SIC demandant des prolongations d'ouverture supplémentaires pour les fêtes de fin d'année est parvenue sur le bureau des autorités. La Municipalité a décidé de maintenir le statuquo du moins tant que la nouvelle loi cantonale ne sera pas entrée en vigueur. Nous avons pris connaissance du souci de la municipalité de créer des conditions attractives pour les commerces locaux tout en gardant des conditions de travail décentes pour le personnel de vente. La concurrence de la zone industrielle de Chamard soumise à des règles différentes exerce une pression supplémentaire sur les négociations entre la SIC, la municipalité et UNIA.

Conclusions

Compte tenu du fait que la pétition porte sur l'ouverture prolongée durant l'Eurofoot dont le déroulement est déjà terminé, et considérant que les réponses de la Municipalité à la lettre de la SIC vont dans le sens des pétitionnaires, la commission vous recommande, à l'unanimité moins une abstention, de classer cette pétition.

Yverdon-les Bains, le 5 octobre 2008

Stéphane Balet Président de la commission des pétitions

5BM